

Gap, le 11 mai 2021

**Madame Marlène DURIF**  
**Mairie**  
**Les Férauds**  
**05 000 LA ROCHETTE**

**Objet : Avis du Syndicat mixte du SCoT sur la modification simplifiée n°1  
du PLU de la Rochette**

Madame le Maire,

Suite à la réception du projet de modification simplifiée n°1 de votre PLU approuvé et après étude de votre dossier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'observation émise par le Syndicat mixte.

Compte-tenu du nombre de bâtiments pouvant changer de destination, de leurs situations à proximité de la route Nationale, « d'interfaces routes/zones d'activités à valoriser » et d'une « entrée de ville et de l'aire gapençaise à qualifier » identifiées au SCoT, et de l'espace identitaire de type Plateau, au Nord de la commune,

le Syndicat mixte suggère de rappeler dans le règlement, comme le spécifie le L151-11 du code de l'urbanisme, que ces changements de destination ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

**Benoit ROUSTANG,**  
Président du Syndicat mixte  
du SCoT de l'aire gapençaise

